

Image not found or type unknown



Arrêtez mes assurances

Par **Totoff17**, le **29/03/2020** à **11:13**

Bonjour,

Je viens vous demander si il est possible d'arrêter mes assurances complémentaire et passurance en cas d'hospitalisation au bout de ces 12 mois et 1 jours de signature, en outre mon assureur avait résilier au mois de janvier 2020 une assurance que j'avais prix en cas d'accident du travail, étant artisan en micro entreprise.

Ils mon dit que j'avais repris le travail avant la fin de mon accident du travail, alors que j'avais une reprise anticipé de mon médecin et ne mon pas indemnisé les 2 mois de mon accident de travail et mon résilier mon contrat, je voulais connaitre mes droits.

Cdtl

Mr xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Par **Visiteur**, le **29/03/2020** à **14:57**

Bjr@vous

Pour vous répondre, il faudrait disposer de plus d'éléments, notamment connaître les conditions générales de votre contrat.

Vous considérez que cette résiliation est abusive, alors vous pouvez saisir le médiateur de l'assurance et si votre litige concerne une mutuelle, elle devra appliquer la solution proposée par le médiateur.

Si vous n'obtenez pas gain de cause ainsi, il vous restera à saisir la justice.

[**DOSSIER**](#)

Par **P.M.**, le **29/03/2020** à **15:15**

Bonjour,

Si vous ne lui avez pas déclaré votre reprise d'activité, a priori, l'assureur était en droit de résilier le contrat...